

# Challenge Connecté Foulées

14 au 31 décembre 2020

---

## RÉGLEMENT

Le challenge virtuel Foulées se veut avant tout un **challenge convivial** dans une période où les évènements sportifs ne sont pas possibles.

Nous souhaitons offrir une solution alternative aux rassemblements physiques et pour cela nous comptons sur la responsabilité de chacun.

### Art. 1 : DATE ET NATURE DE L'ÉVÈNEMENT

L'épreuve Challenge Connecté Foulées est une compétition virtuelle par équipe de 3 personnes. Chaque équipier doit réaliser 3km en courant en une seule fois avec une application GPS connectée, à n'importe quel endroit pourvu que le parcours choisi soit adapté et sûr.

### Art. 2 : ORGANISATEURS

L'épreuve Challenge Connecté Foulées est organisée par : Foulées, PAE PONT PEYRIN, 32600 L'Isle-Jourdain (adresse mail : [contact@foulees.com](mailto:contact@foulees.com)).

### Art. 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte à tous les coureurs majeurs et aux plus de 12 ans s'ils ont une autorisation parentale. Les coureurs qui participent à la compétition sont sous leur propre et exclusive responsabilité. En aucun cas et pour aucune raison les participants ne pourront se retourner contre l'organisateur.

#### Droit d'inscription

Tous les acteurs de cette épreuve s'engagent en s'inscrivant sur la plateforme Njuko dédiées aux inscriptions du Challenge Connecté Foulées. Le lien d'inscription au Challenge Connecté Foulées est disponible sur le site [www.foulees.com](http://www.foulees.com).

Les inscriptions sont ouvertes à partir du lundi 14 décembre 2020 et cela jusqu'au jeudi 31 décembre 2020 23h59. Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Un pack d'inscription est proposé à 12€ TTC par équipe : Inscription au challenge équipe 3 x 3km virtuel – Classements Homme / Femme / Mixte - Participation aux tirages au sort - 1€ par inscription reversé à l'association Hôpitaux de France.

Ces montants d'inscription permettent de prendre en compte les coûts de gestion de la plateforme d'inscription, de la communication sur la course et l'amortissement du temps/homme consacré au projet.

#### Assurance

Tous les inscrits déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. C'est une compétition en ligne, non encadrée par l'organisateur. Tous les inscrits participent de leur plein gré. La réalisation d'une distance de 3 km demande un entraînement adapté, tous les participants doivent être sûrs de leur état de bonne forme physique pour réaliser cette course. En souscrivant à la course, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'organisateur Foulées de toute responsabilité pour quelques réclamations que ce soit, concernant toute blessure personnelle, décès ou dommages matériels survenus lors de cette course connectée.

Distance : 3 x 3km (tolérance de 500 m après avoir dépassé les 3 kilomètres)

Discipline : course à pied ou marche

#### Art. 4 : REGLES SPORTIVES

- Comme pour une course officielle, une fois la ligne d'arrivée franchie, et les 3km parcourus, vous devez arrêter votre chrono.
- Une tolérance de 500 mètres supplémentaires est autorisée. Mais attention le chrono affiché correspond à celui couru. Ex : 3,020km = OK, 3,560 km = refusé
- Vous devez courir ou marcher en une fois, il est interdit de couper ou mettre en pause votre tracker.
- Nous vous conseillons de repérer votre parcours avant le jour J.
- Favorisez un parcours plat, le parcours en descente est interdit
- Il est interdit de s'aider d'un quelconque véhicule ou accessoire permettant de fausser vos performances (vélo, trottinette, roller, voiture, etc.).

#### Art. 5 : DONNEES D'ACTIVITES

Les participants enregistreront les données de leurs activités relatives au Challenge Connecté Foulées à l'aide de leur application GPS de course à pied. Une capture d'écran et/ou le lien de l'activité devront être envoyés par le capitaine d'équipe à l'organisateur pour valider le challenge et classer l'équipe selon les dispositions suivantes :

- Envoi d'un mail par le capitaine d'équipe à [contact@foulees.com](mailto:contact@foulees.com)
- Le mail doit contenir, le nom de l'équipe, les noms des coureurs, les captures d'écran et/ou les liens d'activités accessibles en public des courses de 3km réalisées par chaque coureur selon les conditions.

L'organisateur se réserve la possibilité de demander le contrôle des performances qui pourraient lui apparaître suspectes. Dans ce cas, le capitaine d'équipe s'engage à fournir tous les éléments demandés par l'organisateur dans un délai de 48h. L'organisateur se réserve la possibilité de supprimer toute performance suspecte et de désinscrire le participant du classement général et du tirage au sort en toute liberté et sans avoir à en justifier la nature. En souscrivant à la course, tous les participants dégagent les organisateurs de toutes réclamations suite à la suppression des classements de leur équipe.

#### Art. 6 : LOTS COUREURS

Chaque coureur inscrit au Challenge Connecté Foulées se verra offrir un bidon « Foulées » par le magasin représenté par son équipe. Chaque coureur devra aller retirer obligatoirement son lot dans le magasin Foulées en question aux horaires d'ouvertures habituelles entre le 12 janvier et le 30 mars 2021. Aucun lot coureur ne sera expédié et, passé le 30 mars, les lots ne pourront plus être réclamés par le coureur.

#### Art. 7 : TIRAGE AU SORT

Les coureurs inscrits au Challenge Connecté Foulées pourront gagner par tirage au sort des lots de nos partenaires. Le montant total des lots mis en jeu s'élève à plus de 2 000€TTC.

Le tirage au sort sera effectué courant janvier. Chaque participant peut s'informer via la page Facebook Foulées pour connaître les résultats. Ces derniers seront également relayés sur le site [www.foulees.com](http://www.foulees.com)

Aucune réclamation ne pourra être faite quant aux résultats du tirage au sort.

Les gagnants seront contactés directement par mail (adresses mails renseignées lors de l'inscription).

#### Art. 8 : SECURITE & MEDICAL

La participation au Challenge Connecté Foulées peut s'effectuer partout en France, dans le monde, de façon libre, dans le respect de l'utilisation des lieux en vigueur sur le territoire où l'activité est réalisée (code de la route notamment). Chaque participant devra avoir pris ses dispositions de façon à réaliser la distance dans des conditions optimales. Il conviendra donc de prendre en compte notamment les conditions climatiques et ses capacités physiques personnelles, et d'adapter son activité en fonction.

#### Art. 9 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

- A- Classements : il sera établi au minimum un classement par équipe Homme, un classement par équipe Femme (3 femmes obligatoirement dans l'équipe) et un classement par équipe Mixte (minimum 1 femme dans l'équipe).
- B- Les coureurs recevront les classements par mail et les résultats seront disponibles sur le site [www.foulees.com](http://www.foulees.com).
- C- Récompenses : des lots récompenseront les 3 premières équipes de chaque classement (Homme, Femme, Mixte) et des participants tirés au sort.
- D- De nombreuses récompenses « Surprises » seront attribuées, pour un montant total de plus de 2 000€TTC.
- E- Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime. Il leur suffira de le signaler par mail à [contact@foulees.com](mailto:contact@foulees.com).

L'ensemble des lots et récompenses seront à retirer dans le magasin Foulées référent, renseigné lors de l'inscription.

Validation des classements donnant lieu à récompenses :

Pour valider votre place sur le podium Equipe Homme/Femme/Mixte et des différentes catégories :

- Vos performances devront être accessibles par l'équipe pour vérification (fichiers GPX, données enregistrées..).
- Si vos performances sont "inhabituelles" vous pourrez être disqualifié et supprimé du classement. Vous serez également exclu du tirage au sort final.
- Une équipe d'arbitres surveillera sur toute la durée de la course les performances des meilleurs athlètes et des contrôles aléatoires seront effectués sur la base de tous les autres participants.
- Les inscriptions sont nominatives, il ne faut donc pas faire faire les 3 km par quelqu'un d'autre en au nom d'un coureur de l'équipe.
- Il sera inutile de signaler un coureur ou une équipe qui vous paraîtra suspecte. Nous serons probablement déjà en cours d'investigation.

#### Art. 10 : EXCLUSION

Le Challenge Connecté Foulées est interdit à tous les engins à roue(s). Toute aide extérieure est strictement interdite. Seuls les activités de course à pied et de marche seront autorisées.

Un coureur ne peut concourir dans plusieurs équipes. La participation est limitée à une seule pour chaque coureur, rattaché à une seule équipe et à un seul magasin.

#### Art. 11 : DROIT A L'IMAGE

Par votre inscription au Challenge Connecté Foulées, vous autorisez expressément Foulées ainsi que ses ayants-droit (tels que les partenaires et médias) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire votre nom, votre image, votre voix et votre prestation sportive dans le cadre de la course connectée en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### Art. 12 : DONNEES PERSONNELLES

Vous êtes amenés à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription. Ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. De façon générale, les données personnelles communiquées par

les participants sont destinées au personnel habilité par Foulées de collecter ces données, pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les options choisies ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions ;
- Lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des services proposés par Foulées ;
- Envoyer des e-mails ou des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations du Challenge Connecté Foulées ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives au Challenge Connecté Foulées ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que nous vous communiquerons ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres événements partenaires qui pourraient vous intéresser ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services que nous proposons ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant des magasins du réseau Foulées ;
- Organiser des loteries et jeux concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci ;
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables ;
- Vous informer de vos résultats ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des données.

Les informations recueillies sont enregistrées dans une base de données. Conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation :

- Par mail à l'adresse [contact@foulees.com](mailto:contact@foulees.com)
- Par courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Foulées – PAE Pont Peyrin – 32600 L'Isle-Jourdain.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48h -jours ouvrables, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

Art. 13 : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le participant s'engage à ne pas abandonner de matériel ou jeter de déchets sur la voie publique lors de l'épreuve.

#### Art. 14 : ANNULATION

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle, d'évolution des règles de confinement ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de modifier la date pour l'enregistrement des performances ou d'annuler la session de running sans que les acteurs puissent prétendre à une réparation du préjudice. En cas d'annulation de votre part, tous les frais d'inscriptions sont réservés à l'organisateur Foulées.

#### Article 15 – LITIGE

Toute réclamation, en vue d'un règlement amiable, doit être faite par écrit à l'organisateur à l'adresse suivante : Foulées – PAE Pont Peyrin – 32600 L'Isle-Jourdain. Cette demande doit être accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse, préparée avec les nom et adresse du destinataire, dans un délai de 30 jours après la course. Toute contestation devra être produite devant le tribunal compétent.

#### Art. 16 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.